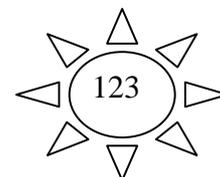


COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 22 Août s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

PRESENTS :MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic - NEVOUX Claude LE CARS Yannick – LOYER Dominique DUBOIS Alain - AUTRAN Thierry - GUEHO Cyril - DEPEIGE Fabrice - LE RAY Marie Thérèse - DE LA BOUILLERIE Sybille PIQUET Jocelyne

ABSENTS EXCUSES : CAUDARD Marie Thérèse

POUVOIR : CAUDARD Marie Thérèse à Mme LERAY Marie t Thérèse

SECRETAIRE : Mr DEPEIGE Fabrice

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Madame le Maire informe les membres du rajout à l'ordre du jour du point :

- **2014-09-03 DEPOT DE DOSSIER SUBVENTION ASSAINISSEMENT**

Les membres ne s'opposent pas au rajout de ce point.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet est approuvé à l'unanimité, après avoir été modifié, suite à l'intervention d'un adjoint, la rédaction du point n° 2014-07-06 portait à confusion. Deux plots seront posés côté route du stade ainsi qu'un panneau sens interdit.

2014_09_01 : FONDS DE CONCOURS

Le Conseil de Communauté s'est prononcé favorablement sur la possibilité d'octroi de deux fonds de concours au titre de l'année 2014.

Pour rappel, le versement de ces fonds de concours aux communes ne peut s'effectuer qu'après délibérations concordantes des communes et de la Communauté. Les délibérations doivent comprendre le plan de financement mettant en évidence un fonds de concours communautaire égal ou inférieur à l'autofinancement communal.

Sur avis favorable du bureau, réuni le 14 juin 2014,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les critères de répartition du fonds de concours historique (137K€) et approuve les montants alloués à chaque commune

Pour la Commune de Saint Gravé il est alloué :

- Enveloppe 1 : 11 492.00 euros
- Enveloppe 2 : 2 669.53

Total Dépenses	Montant € HT	Total Recettes	Montant €
Réhabilitation Mairie	124 800.00	Subventions DETR	31 200.00
Honoraires et frais divers	10 200.00	Fonds Concours envel 1	11492.00
		Envel 2	2 669.53
		Fonds propre commune	89 638.47
Total	135000.00	Total	135000.00

Les membres après en avoir délibéré à la majorité, approuve la répartition de ces sommes en fonction du plan de financement ci-dessus.

POSTE D'ADJOINT ANIMATION

Suite à la création de poste d'adjoint d'animation lors du précédent conseil, Madame LAMY Laura a été recruté à compter du 2 septembre 2014 dans le cadre de 7.35 heures par semaine pour animer une activité périscolaire ainsi que la garderie en binôme avec Patricia BOULO agent déjà sur place.

2014_09_02: DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la demande de la trésorerie il est nécessaire de prendre une décision modificative pour réajuster des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement comme suit :

En dépense :
Compte 2031 (041) – 5000.00 Euros

En recette :
Compte 1641 - 5000.00 euros

L'ensemble du conseil Municipal autorise les modifications comme indiquées ci-dessus

2014_09_03 : DEPOT DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe les membres que suite à la réunion avec Monsieur MICHARD de la SAUR, il a été rappelé que les prescriptions faites lors du contrôle de la station d'épuration par les services de la DDTM de Vannes en date du 19 juillet 2012 n'ont pas été réalisées. Absence du matériel d'autosurveillance non conforme à la réglementation de juin 2007 ainsi que la mise en place d'un dégrilleur. Monsieur Michard évoque la possibilité d'une prise en charge par le Conseil Général à hauteur de 35 % sur le matériel d'autosurveillance, les dossiers sont à déposer pour le 1^{er} octobre 2014. Les services de la SAUR ont budgétisé les travaux comme suit :

- Mise en place d'autosurveillance sur la station d'épuration : 20 000.00 euros HT
- Pose d'un dégrilleur : 15 000.00 euros HT

Le montant de la subvention de 35 % s'élève à 7 000.00 euros.

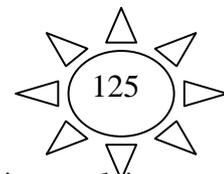
il est demandé de délibérer afin d'autoriser Madame le Maire à préparer le dossier de demande de subvention afin de pouvoir prévoir les travaux sur l'année prochaine.

Les membres après en avoir délibéré à la majorité moins un, autorise Madame le Maire à préparer et déposer la demande de subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général

QUESTIONS DIVERSES

Boulangerie : La boulangerie à ouvert le 28 Août dernier. Un Conseiller évoque les problèmes avec EDF/ERDF dates des interventions prévues et non réalisées. Après contact avec ERDF cette semaine, les travaux pour la modification du compteur en Triphasé par ERDF devraient se faire semaine prochaine. L'ensemble du Conseil Municipal remercie l'entreprise NAEL pour son intervention pendant ces congés ainsi que Mr et Mme HUGUET du Lion d'Or pour l'autorisation de branchement de la machine à trancher chez eux jusqu'aux travaux.

Activités périscolaires : L'adjoint en charge des affaires scolaires fait un bref résumé de la rentrée scolaire ainsi que l'application des activités périscolaires pour la deuxième année. Problème d'effectif dans les groupes de projets Contrat d'Accompagnement à La Scolarité, et de locaux pour certains intervenants, cela se réglera sur les prochaines semaines. Il est proposé de mettre en place un



questionnaire pour les parents, la réflexion sur le contenu sera étudiée par la commission scolaire prochainement.

Pont de la Saulaie : l'adjoint en charge de la voirie informe les membres des travaux réalisés au Pont de la Saulaie. Une buse d'1m20 a été posée suivant les directives du Grand Bassin de l'Oust. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise COUET ET CRETE

Haut Débit : Résumé de la réunion entre la société SPIE, le Conseil Général, Orange et Mr BEZAULT technicien de la CCPQ qui s'est déroulée courant Aout. Modification du lieu de l'armoire.

Madame le Maire donne la parole aux personnes présentes dans le public, points évoqués :

L'entretien sur la route de Malansac à revoir

Demande que l'Angélus soit remis à 7 heures et 19 heures.

La séance est clôturée à 22h45 après avoir délibéré sur les points numérotés de 2014_09_01 à 2014_09_03